



cfdt-systra.overblog.com



Le + syndical

Les Délégués syndicaux
CFDT + UNSA + CFE-CGC

Monsieur Pierre VERZAT
Président du Directoire de SYSTRA
72 rue Henry Farman
75015 PARIS

Paris, le 30 septembre 2015

Monsieur le Président du Directoire,

A l'occasion des élections professionnelles, les salariés et agents MAD de SYSTRA nous ont accordé une large confiance, en plaçant notre liste en tête des suffrages. Par leur vote, ils ont témoigné de leur soutien à notre équipe et de leur adhésion au projet que nous avons porté. Nos élus ont à cœur de respecter chacun des 15 engagements pris pendant la campagne. A cet effet, nous nous adressons à vous concernant notre engagement n°14, relatif au pouvoir d'achat des salariés de SYSTRA.

Le premier point concerne le **Compte Epargne Temps**. L'accord d'entreprise actuel est particulièrement désuet, puisqu'il date de 1998. Aussi, nous vous demandons par la présente que la Direction ouvre des négociations pour la mise en place d'un nouveau CET. Ce nouveau CET devra permettre la monétisation de tout ou partie des RTT ou congés, sans pour autant nécessiter de clore le CET. L'objectif est une mise en œuvre au 1^{er} semestre 2016.

Le second point concerne les **bonus annuels (ou parts variables)** perçus au mois d'avril de chaque année. Le système actuel est basé sur 3 « niveaux d'enjeu » qui dépendent du niveau hiérarchique :

- Enjeu 4,16% du salaire annuel brut (soit 0,5 mois de salaire)
- Enjeu 6,66% du salaire annuel brut (soit 0,8 mois de salaire)
- Enjeu 8,33% du salaire annuel brut (soit 1 mois de salaire)

Or ce système inflige une double peine aux salariés de faible niveau hiérarchique : non seulement leur salaire annuel est moindre, et en plus leur pourcentage d'enjeu est faible.

Afin de répondre à l'attente d'équité, exprimée par les salariés dans l'enquête QUALINTRA, et afin de mieux motiver les équipes et de mieux reconnaître leur engagement dans la réussite de SYSTRA, nous souhaitons une harmonisation des niveaux d'enjeu, pour arriver à 8,33% pour tous (soit 1 mois de salaire). Un système harmonisé sera plus juste : chaque salarié atteignant ses objectifs pourra prétendre à bonus équivalent à 1 mois de salaire. Ce « mois de salaire » tenant déjà compte de la position hiérarchique du salarié dans l'entreprise.

Nous sommes persuadés que cette harmonisation des parts variables serait gagnant / gagnant pour SYSTRA comme pour ses salariés. Dans le même temps, nous sommes conscients qu'une telle mesure représente un effort financier pour l'entreprise. Pour cela, il nous semble que cette harmonisation puisse être progressive, par exemple sur 3 ans, mais avec l'objectif d'un premier geste visible pour les salariés dès avril 2016. Aussi, nous vous demandons que ce sujet soit discuté, de façon constructive et avec l'objectif d'aboutir, lors des NAO qui s'ouvriront en fin d'année.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président du Directoire, l'expression de nos salutations distinguées.

Brigitte VERCHERE
CFDT

*en cours de
désignation*

Catherine BARBY
UNSA

Guy PAGNIER
CFE-CGC

Yves NIKOUE
CFDT

Philippe ALARD
UNSA

Mickaël BENAYOUN
UNSA

Alain FETZ
CFE-CGC